

Brevet professionnel - Spécialité Carreleur Mosaïste

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS

Bénéfice de notes supérieures à 10/20

Brevet Professionnel « Carrelage Mosaïque » Arrêté du 3 septembre 1997 modifié Dernière session d'examen 2019		Brevet Professionnel « Carreleur Mosaïste » Défini par le présent arrêté Première session d'examen 2020)	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
Épreuve E.1 : Étude, préparation, suivi d'un ouvrage (1) – Écrit	U.11	Épreuve E1 : Épreuve technologique Sous-épreuve E.12 : Étude et préparation d'un chantier	U.11
		Épreuve E.1 : Épreuve technologique Sous-épreuve E.11 : Réalisation d'un projet esthétique et décoratif	U.12
Épreuve E.2 : Étude de réalisation et mise en œuvre (2)	U.20	Épreuve E.2 : Réalisation d'ouvrages et mise en œuvre de motifs décoratifs	U.20
Épreuve E.1 : Étude, préparation, suivi d'un ouvrage (1) - Oral	U.12	Épreuve E.3 : Suivi de réalisation d'ouvrages	U.30
Épreuve E.3 : Préparation et réalisation d'une mosaïque	U.30		
Épreuve E.4 : Mathématiques	U.40	Épreuve E.4 : Mathématiques	U.40
		Épreuve E.5 : Sciences physiques et chimiques	U.50
Épreuve E.5 : Expression française et ouverture sur le monde	U.50	Épreuve E.6 : Expression française et ouverture sur le monde	U.60
Épreuve facultative : langue vivante	UF1	Épreuve E.7 : Langue vivante	U.70

(1) En forme globale, la note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'unité U10 du diplôme régi par l'arrêté du 21 octobre 1999 modifié peut être reportée sur chacune des unités U11 et U30 du diplôme défini par le présent arrêté.

En forme progressive, la note à l'unité U10 du diplôme régi par l'arrêté du 21 octobre 1999 modifié peut être reportée sur chacune des unités U11 et U30 du diplôme défini par le présent arrêté, affectées de leur nouveau coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

Source : Arrêté du 3 avril 2018 portant création de la spécialité « carreleur mosaïste » de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance